

La Carsat Auvergne

(Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) est un organisme de Sécurité sociale à compétence régionale (territoire auvergnat : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme). Organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public, la Carsat est placée sous la tutelle des pouvoirs publics.

Elle est l'interlocuteur en région pour les salariés, les travailleurs indépendants, les retraités et les entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

Elle assure ses missions sous l'égide de deux caisses de tutelle :

- la caisse nationale d'assurance vieillesse (l'Assurance Retraite) ;
- la caisse nationale d'assurance maladie (l'Assurance Maladie Service social et l'Assurance Maladie Risques professionnels).

3 missions au service d'une grande idée : la solidarité

- Préparer et verser la retraite des actifs
- Accompagner les assurés en difficulté
- Prévenir les risques professionnels dans les entreprises, assurer la santé et la sécurité des salariés

La Carsat Auvergne

- 1 Siège social
- 7 agences retraite
- 5 unités de Service social
- Plus de 500 salariés
- Plus de 3 milliards redistribués par an

Infos pratiques

Siège social Carsat Auvergne
5 rue Entre les Deux Villes
63036 Clermont-Ferrand Cedex 9

Site internet
www.carsat-auvergne.fr

Suivez-nous sur 

Retraite
) 39 60 (Service gratuit + prix appel).
Pour appeler l'étranger, composez le
+33 9 71 10 39 60

Service Social
) 36 46 (Service gratuit + prix appel)

Données sociales
) 09 74 75 76 63 (Service gratuit + prix appel)

Tarification entreprises
) 36 79 (Service gratuit + prix appel)

Prévention des risques professionnels
) 04 73 42 70 19

 Services en ligne retraite sur www.lassuranceretraite.fr

Créez ou connectez-vous à votre espace personnel et accédez une large offre de services pour effectuer vos démarches simplement depuis chez vous.

 Conseil retraite



6 MOIS Avant

Pour ma retraite j'anticipe !
C'est simple, je demande ma retraite 6 mois avant sur
www.lassuranceretraite.fr

Carsat Retraite & Santé au travail
Auvergne



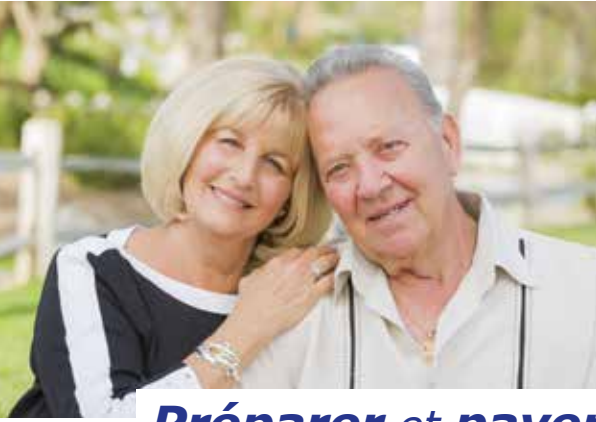
Assurer la retraite & protéger la santé

La Carsat aux côtés
des salariés,
des indépendants,
des retraités,
des assurés en difficulté,
et des entreprises



Un organisme de la Sécurité sociale





Préparer et payer la retraite par répartition des actifs : salariés du régime général et travailleurs indépendants

● **Suivre la carrière**

La Carsat gère le compte retraite des actifs tout au long de leur vie professionnelle. Pour les salariés, elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à leur carrière. L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite.

● **Conseiller pour les démarches**

Au moment du passage à la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés. Grâce à son réseau de proximité d'agences retraite, les conseillers accueillent sur rendez-vous les futurs retraités. Ce face à face est un moment privilégié pour les informer sur leurs droits à la retraite et les conseiller sur les dispositifs législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi-retraite, la retraite progressive...). La Carsat intervient également dans les entreprises qui la sollicitent en organisant des actions d'information auprès des salariés. Avec ses partenaires des autres régimes, elle met en place des opérations conjointes d'information à destination des futurs retraités.

● **Payer les retraites**

La Carsat calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque 9 du mois à terme échu. Elle effectue tout au long de la vie de retraité les modifications nécessaires à la gestion du dossier : changements d'adresse, de banque, d'état civil...

Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé et agir pour le bien vieillir

● **Prévenir le risque de désinsertion professionnelle**

Le Service social de la Carsat contribue à la détection précoce des assurés en risque de désinsertion professionnelle à la suite d'un arrêt de travail et les accompagne pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet de reprise du travail.

● **Aider dans l'accès aux soins**

Pour éviter le non-recours aux soins ou le renoncement, le Service social aide à remobiliser et à lever les freins de la personne en vue d'accepter la maladie et les soins.

● **Contribuer à la préservation de l'autonomie**

La Carsat met en place un ensemble de dispositifs favorisant le retour à domicile des personnes fragilisées après une hospitalisation. L'objectif : les accompagner pour qu'elles restent à domicile malgré la maladie ou la perte d'autonomie et soutenir les aidants familiaux. Pour les retraités fragilisés, la Carsat propose un panier de services adaptés à leur situation : aide à domicile, portage de repas, aide à l'adaptation du logement...

● **Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs**

La Carsat peut aider les structures œuvrant pour une meilleure qualité de vie des retraités dans les établissements à travers des subventions ou prêts pour : les petits travaux ou l'acquisition de matériel, les investissements pour les actions d'amélioration de la vie sociale des retraités, les projets immobiliers visant un mode d'accueil intermédiaire entre domicile et hébergement collectif, la construction, la rénovation ou l'équipement de structures d'hébergement permanent...

● **Agir pour le bien Vieillir**

La Carsat propose différentes actions aux seniors en collaboration avec des partenaires : webconférences, ateliers, conférences, informations... De nombreuses thématiques abordées : santé, alimentation, sommeil, mémoire...

Prévenir les risques professionnels, **assurer la santé et la sécurité au travail**

● **Prévenir les risques et engager les entreprises dans la prévention**

Cette mission vise à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail dans les entreprises.

Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation et la diffusion de bonnes pratiques et des incitations financières.

● **Cibler des risques majeurs**

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés et surveiller l'émergence de nouveaux risques. La Carsat travaille entre autres sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), du risque routier au travail, des cancers professionnels, des risques psycho-sociaux... Ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité concentrent leurs efforts dans les secteurs à forte sinistralité (BTP, grande distribution, intérim).

● **Fixer le taux des cotisations des AT-MP**

Calculer et notifier, chaque année, le taux des cotisations des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP), c'est aussi le rôle de la Carsat.

Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité.

Ces cotisations payées par l'entreprise assurent les salariés contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie.

Actifs ou retraités
n'attendez plus pour créer
VOTRE ESPACE PERSONNEL
et réaliser vos démarches en ligne.

MON ESPACE PERSONNEL
www.lassuranceretraite.fr

Pour ma retraite, je clique, c'est plus pratique !

- consulter son relevé de carrière
- estimer l'âge et le montant de la retraite
- demander sa retraite
- demander la retraite de réversion
- changer ses coordonnées bancaires ou postales
- demander un relevé de ses paiements



> Compte At/MP
> Notification de cotisation
> ...